

LA COLLECTE RÉSIDENTIELLE DES DÉCHETS AU LAC-SAINT-JEAN



RMR

Régie des matières résiduelles
du Lac-Saint-Jean

SEUL LE BAC ROULANT SERA RAMASSÉ



POURQUOI CES CHANGEMENTS ?

1. Diminuer les gaz à effet de serre (moins de camions)
2. Contrôler le coût de gestion des matières résiduelles
3. Harmoniser les collectes sur tout le territoire
4. Éviter la dispersion des matières résiduelles dans l'environnement (pollution)

À partir du 1^{er} février 2010, la collecte des déchets s'automatise partout au Lac-Saint-Jean. Nous réduirons ainsi le nombre de camions sur nos routes et leurs effets sur l'environnement. Vous devrez utiliser un seul bac roulant pour vos déchets. Rien d'autre ne sera ramassé à côté du bac.

La marche à suivre à compter du 1^{er} février 2010

- **Un seul** bac roulant conforme de 240 ou 360 litres par adresse civique.
- **Aucun** sac, boîte ou autre contenant ne peut être placé à côté du bac roulant.
- **Des collectes** pour les objets encombrants seront effectuées au printemps et à l'automne. Elles seront publiées dans votre hebdomadaire local et indiquées sur votre calendrier de collecte.

AVANT D'ACHETER VOTRE BAC ROULANT...

Assurez-vous de vous procurer un bac résistant accompagné d'une garantie auprès de votre détaillant. Il doit avoir une capacité de 240 ou 360 litres, de couleur noire ou gris foncé (les bacs verts sont acceptés). Il doit être de bonne qualité afin de résister au froid et aux chocs. Pour plus d'informations, consultez la fiche technique au www.rmrlac.qc.ca

N'OUBLIEZ PAS !

Vous devez mettre votre bac en bordure de la rue ou du trottoir, la veille de la collecte. Prenez soin de placer les roues en direction de votre résidence, l'ouverture du couvercle face à la rue.

SOLUTION PUBLIQUE

